



RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

Objet :	Commission ad hoc préavis N° 03-2015 relatif à la « Mise en œuvre de la stratégie de communication sur le développement urbanistique de Pully » ; crédit demandé : CHF 201'000.-
Lieu :	Salle Davel
Date de la séance :	19 février 2015, 18h30
Participants :	M. Lucien Gani, Président Mme Anne Brunner Mme Anne-Laure Thévoz M. Frédéric Bongard M. Gérald Cuhe (en remplacement de M. Mathias Fernandez) M. Philippe Haldy M. Steve Monnard M. Yassin Nour M. Steve Marion (en remplacement de M. Mauro Pascale)
	<u>Représentants de la Commune</u> M. Gil Reichen, Syndic Mme Nathalie Lude, Cheffe du service de la communication

Les membres de la Commission remercient M. le Syndic Reichen et Mme Lude pour la présentation du préavis et leurs réponses aux diverses questions posées.

1. Introduction

En introduction, le président remercie les commissaires et les représentants de la Commune pour leur disponibilité.

Il donne connaissance à la Commission du préavis financier de la Commission des finances sur le préavis n° 03-2015 : cette Commission s'est prononcée par 4 oui, 4 non et 3 abstentions.

Puis il donne la parole à M. le Syndic.

2. Présentation du Préavis par les représentants de la Commune

M. le Syndic expose que la Municipalité a travaillé depuis 2014 sur une stratégie de communication concernant l'aménagement du centre-ville, puis que l'objet de cette étude a été quelque peu étendu. Donnant suite à des questions soulevées en Commission des finances, il explique ensuite pourquoi la Municipalité a souhaité passer par la voie d'un préavis pour cet objet, alors qu'il lui aurait été possible d'inscrire au budget les diverses dépenses prévues, étant donné leur nature et leur montant : l'explication est que d'une part la Municipalité souhaitait informer le Conseil de sa stratégie de communication en

matière urbanistique et d'autre part elle souhaitait pouvoir mettre en œuvre les projets prévus sans attendre l'adoption du prochain budget.

M. le Syndic invite ensuite Mme Lude, cheffe du service de la communication, à présenter le préavis plus en détail.

En se basant sur une présentation « power-point », Mme Lude reprend et commente les divers points du préavis ; elle rappelle que le but principal de la stratégie proposée est de mieux impliquer la population dans les projets urbanistiques de la Ville ; elle replace en outre cette stratégie dans un contexte plus large, en indiquant notamment que la Commune dispose déjà d'un plan annuel des actions de communication, qui sont financées par le budget courant, et d'autre part qu'il existe un dossier « Pully Ville d'Aujourd'hui » qui figure sur le site internet de la Commune. Des séances publiques d'information ont également été organisées dans le domaine de l'urbanisme.

Dans le cadre de la discussion qui a suivi sa présentation, Mme Lude a effectué une démonstration d'un jeu informatique d'urbanisme, permettant aux joueurs de construire virtuellement un quartier ou une ville en tenant compte de multiples contraintes; ce jeu, qui a favorablement impressionné les Commissaires, constitue l'un des projets par lesquels la Municipalité souhaite susciter l'intérêt des jeunes pour le développement urbanistique de Pully.

Il résulte des informations reçues que la stratégie proposée est aussi destinée à favoriser la communication interne au sein de l'administration communale, et que, d'autre part, certains des projets envisagés dans le cadre de cette stratégie ne concernent pas uniquement le développement urbanistique de la Ville, mais aussi des sujets jugés connexes.

3. Discussion

Tous les Commissaires ont pris la parole au cours de la discussion – nourrie – qui a suivi cette présentation. Ces interventions sont résumées ci-après, avec, de cas en cas, les réponses de M. le Syndic ou de Mme Lude :

- Un Commissaire demande comment pourrait évoluer le nombre de postes nécessaires au fonctionnement du Service de la Communication. Réponse de M. le Syndic : ce service est actuellement sous-dimensionné et devra sans doute être renforcé ; il n'y a cependant pas de plan précis à ce sujet ; ce qui est prévu, c'est qu'à l'échéance du CDD à 50% demandé dans le cadre du Préavis, ce poste soit repourvu en interne, par une personne qui arrivera au terme de ses missions actuelles.
- Plusieurs Commissaires saluent les efforts de la Municipalité pour l'amélioration de la communication, ainsi que la qualité des moyens qu'elle a prévu de mettre en oeuvre, mais relèvent divers défauts qui, selon eux, affectent l'élaboration de la stratégie proposée : le Préavis ne semble pas limité à des actions concernant l'urbanisme, mais son objet paraît plus étendu ; or, recréer une véritable stratégie de communication à Pully serait un projet beaucoup plus important que celui présenté et nécessiterait plus de ressources, avec un coût bien plus élevé, qui devrait faire l'objet d'un préavis différent ; pour un autre Commissaire, les actions envisagées devraient s'inscrire dans une stratégie à très long terme de la Ville, avec un plan de communication et un positionnement d'image, ce qui ne paraît pas être le cas. En réponse à ces arguments, M. le Syndic expose que la Municipalité n'a pas voulu aller trop loin dans ce préavis ; elle a préféré se limiter à régler quelques questions concrètes, essentiellement en matière de communication dans le domaine urbanistique.

- Certains Commissaires considèrent que, par ce Préavis, la Commune « en fait trop ou trop peu » ; d'autre part, le label « Fier d'acheter à Pully » laisse sceptique ; certains proposent des solutions alternatives et d'aspect plus pratique : mieux utiliser le site internet actuel de la Ville, dont certaines rubriques abordent déjà les questions urbanistiques ; ou bien la Municipalité ne devrait-elle pas simplement aller plus au contact de la population, en distribuant des « flyers » sur les marchés, etc. ? Mme Lude explique que la Ville communique déjà beaucoup, mais qu'il y a apparemment une attente particulière de la population sur les projets urbanistiques ; le site internet ne suffit pas à impliquer la population dans la discussion sur ces projets, ce qui est un des buts poursuivis. A cet effet, le Préavis mise sur des outils numériques, modernes et attractifs aussi bien pour les jeunes (la population intéressée à ce que Pully deviendra dans 10 ou 20 ans) que pour les moins jeunes, qui semblent ouverts à l'utilisation des réseaux sociaux comme mode de communication interactif. Au sujet du label, M. le Syndic explique que la Municipalité n'entend pas se substituer aux commerçants, mais qu'elle cherche à favoriser la dynamisation du centre-ville et susciter une action des commerçants dans ce sens.
- Plusieurs Commissaires ont manifesté leur souci quant au suivi des moyens de communication projetés, notamment au cas où ils rencontreraient le succès escompté. La gestion et la modération des réseaux sociaux, la mise à jour constante des sites internet et intranet ainsi que des informations disponibles sur les réseaux sociaux est une tâche qui peut se révéler délicate et qui prend du temps. Un Commissaire relève que certains outils qui existent déjà sont sous-employés, comme par exemple « You Tube » sur lequel la dernière vidéo postée par la Ville date de 2013. Les Commissaires demandent donc quel sera le suivi et quel sera son coût. M. le Syndic répond que les coûts qui en résulteraient seront intégrés dans les budgets annuels soumis au Conseil.
- Enfin, certains Commissaires doutent de l'efficacité de certains des moyens envisagés pour atteindre les buts poursuivis, à savoir notamment susciter un dialogue constructif dans le cadre de l'élaboration des projets ; dans le même ordre d'idées l'action consistant à expliquer le « Masterplan » aux écoliers ne fait pas l'unanimité. M. le Syndic réplique que ce sont les écoliers qui doivent être sensibilisés aux projets qui façonneront le Pully de demain et, d'autre part, que l'on pourra évaluer les résultats uniquement après avoir mis en œuvre les projets.

Si l'on doit essayer de résumer ces diverses interventions, il en résulte l'impression d'un grand intérêt des Commissaires pour les questions de communications, et d'une opinion plutôt favorable sur certains des projets envisagés, mais aussi d'une position critique sur d'autres projets, et sur le fait que ce préavis n'est pas réellement centré sur les questions urbanistiques, sans toutefois représenter une véritable stratégie globale de communication à plus long terme.

4. Rapports avec la motion Viredaz Ferrari

Dans le cadre de la discussion, Mme Thévoz rappelle que Mme la Conseillère Viredaz Ferrari a récemment retiré, dans l'attente du présent Préavis, une motion relative à la participation de la population pulliérane aux projets de développement de la Commune. Elle se demande si ce Préavis apportera une réponse aux préoccupations exprimées dans cette motion.

M. le Syndic rappelle que ce Préavis n'a pas été élaboré spécifiquement pour répondre à la motion de Mme Viredaz Ferrari, et que son objet est plus général ; on y trouve cependant des mesures qui vont dans le sens d'une plus grande implication de la population dans les projets de développement de la Ville.

5. Vote et conclusion

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le Préavis est rejeté par 4 voix contre, 3 pour et 2 abstentions.

En conséquence, la Commission vous demande de refuser les conclusions énoncées dans le Préavis n° 03-2015.

Pour la Commission ad hoc :

Lucien Gani, président rapporteur.

Pully, le 25 février 2015.